



REGLEMENT

1- DEFINITION

L'association FOR RACE TEAM organise un rassemblement amical de motos et side-cars sur le circuit de Lurcy-Levis le Vendredi 15 et Samedi 16 juillet 2022

2- ORGANISATION

Lors de ce rassemblement, les participants sont priés de suivre strictement les directives et consignes de sécurité données par les organisateurs, aussi bien sur le paddock que sur la piste.

3- VEHICULES ADMIS

Ce rassemblement est ouvert à toutes les motos et side-cars courses / sport.

4- INSCRIPTIONS

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne par le participant l'acceptation de ce règlement, sans aucunes réserves. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de machine ne correspondant pas aux catégories ou bien jugées dangereuse sans avoir à se justifier.

5- DEMONSTRATION

La possibilité est donné à chaque participant de rouler sur son propre véhicule. Il doit être titulaire d'un permis de conduire valide et conforme à son véhicule ou CASM ou Licence. Les organisateurs notifieront en temps utile la validation de la demande d'inscription.

6- VERIFICATIONS

Les véhicules admis doivent satisfaire à un contrôle technique. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de machines jugées dangereuse ou en mauvais état sans avoir à se justifier. Les trop pleins devront aboutir à un bocal récupérateur. Les protèges chaînes sont obligatoires et les tubes de sorties d'échappement doivent se terminer par un bourrelet (pas d'arêtes vives). En ce qui concerne les véhicules « route », les rétroviseurs devront être démontés et les optiques de phare camouflées.

7- EQUIPEMENT

Les participants doivent obligatoirement porter une combinaison cuir intégrale ou 2 parties reliées, une dorsale, un casque aux normes ainsi que des gants et bottes en cuir. Toute personne ayant un équipement défectueux ne sera pas autorisée à prendre la piste.

8- ACCES A LA PISTE

L'accès à la grille se fera à l'appel des organisateurs et après un passage en pré-grille. Il sera interdit à toute personne ou véhicule, hormis ceux prévu par l'organisateur. Il est conditionné par la présentation de la moto portant le stickers apposé lors du contrôle.

9- ATTITUDE EN PISTE

Lors de démonstration, toute notion de compétition est formellement exclue, ainsi que le chronométrage. Les pilotes doivent respecter cet état d'esprit. Chacun doit limiter son allure en fonction des motos plus lentes et respecter la signalisation des drapeaux présentés par le personnel de piste (Drapeau jaune : danger, ralentir, défense de dépasser, Drapeau rouge : interruption de la séance, Drapeau à damiers : fin de la séance.) Il est conseillé aux débutants de porter un gilet jaune sur la piste. En cours de séance, n'oubliez pas de lever la main pour indiquer votre sortie aux stands. Il est conseillé de rouler en piste la visière du casque fermée.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les consignes ou jugé dangereux.

10- PARC/CIRCULATION

Les participants et accompagnants se soumettront et respecteront la signalisation et les consignes des organisateurs dans l'enceinte du circuit sous peine de se voir exclus de la manifestation. Les chiens seront tenus en laisse. Mettre le casque dans le paddock et de même lors de l'attente en pré-grille. Interdiction de faire des essais sur la route d'accès au circuit (la gendarmerie peut intervenir jusqu'au portail d'entrée du circuit). Les cameras doivent être fermement fixées sur la moto et non sur le casque (danger sur la piste pour les participants), en cas de perte ou dommage sur la piste ou paddock, nous ne seront tenus pour responsables. Veuillez à bien dérouler les enrouleurs électriques pour éviter les risques de surchauffe et donc les coupures de courant sur la paddock. Attention aux risques d'incendie (cigarette, appareil électriques...)

11- VOLS/DOMMAGES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou dommages survenus aux véhicules ou à tous autres éléments garés ou exposés dans le cadre de la manifestation, ainsi que tout dommage matériel et/ou corporel survenu sur la piste.

12- ASSURANCE

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance auprès de ASSURANCE PISTE pour garantie en cas d'accidents, d'incendie ou d'explosion, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber, ainsi qu'aux participants, du fait de dommages corporels ou matériels causés aux concurrents.

13-REMBOURSEMENT

Il ne sera fait aucun remboursement dans les 20 jours précédents la manifestation (sauf raison majeure).

1. Chaque participant s'engage, par son inscription à respecter le présent règlement.
2. Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire et ne pas faire l'objet de suspension de permis pendant la période de la réunion.
3. Chaque véhicule devra être obligatoirement assuré.
4. Chaque participant devra être titulaire d'une assurance individuelle couvrant sa responsabilité civile circulation et hors circulation.
5. Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation.
6. Le port du casque et du cuir est obligatoire sur le circuit.
7. Il est strictement interdit :
 - de franchir les limites déterminées par les quilles
 - de faire demi-tour
 - de faire marche arrière sur la piste
 - d'emprunter la piste en sens inverse
 - d'évoluer sur la piste avec un passager.
 - de faire des "**BURNS**" : sous peine de devoir payer un forfait nettoyage de 200 EUR minimum.
8. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter les abords de la piste sauf autorisation.
9. La SOPAGEMA décline toute responsabilité en cas de vol.
10. La responsabilité de la SOPAGEMA ne saurait être engagée en raison des dommages causés à la piste et aux installations du circuit, du fait des véhicules pouvant les endommager. Leur conducteur s'engage donc à la réparation des dommages ainsi causés.

Par leur signature sur la fiche d'inscription, les participants acceptent le règlement et s'engagent à le respecter.